



Actifs en difficulté

Conditions d'accès

Il faut être bénéficiaire d'une prestation versée par la branche famille et être assuré maladie à la MSA, depuis au moins 1 an pour les prestations suivies d'un *.

PRESTATIONS

CONDITIONS

MONTANT ET PAIEMENT

AIDE AU REMPLACEMENT

Financer l'intervention d'un remplaçant suite à une situation exceptionnelle d'arrêt de travail ou de décès

Être assuré maladie à la MSA.
Soumis à condition de ressources.
Sur demande médicalement justifiée.
Aide sollicitée une fois les garanties privées demandées.

Quotient familial \leq 820 € :
- 9 €/heure dans la limite de 160h par année civile
- évaluation sociale pour toute demande d'aide complémentaire
Quotient familial $>$ 820 € :
- évaluation sociale et sur décision du comité d'ASS

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE*

Faciliter l'insertion professionnelle par la prise en charge partielle du coût du permis de conduire.

Quotient familial \leq 820 €.
Evaluation sociale.

Plafond de 1 000 €.
Versement de 20% à l'inscription sur devis.
Solde versé à l'obtention du code sur justificatif et dans la limite de 18 mois après la signature du contrat d'engagement.

AIDE À L'ACCÈS AU LOGEMENT*

Prise en charge partielle du coût d'accès au logement (frais de bail, dépôt de garantie, ouverture de compteur,...).

Ne pas bénéficier du Locapass ou autre dispositif similaire.
Evaluation sociale.

Aide sur décision du comité d'ASS.

AIDE AU TRANSPORT*

Aider aux frais de transport pour la recherche ou l'accès à l'emploi (remboursement kilométrique ou de titre de transport).

Quotient familial \leq 820 €.
Evaluation sociale.

Sur décision du comité d'ASS..



PRESTATIONS



CONDITIONS



MONTANT ET PAIEMENT



TICKETS SERVICE ALIMENTAIRES*

Répondre rapidement à une situation de précarité (besoin alimentaire).

Familles ou personnes assurées en maladie à la MSA depuis plus d'un an et bénéficiaires de prestations versées par la MSA selon l'objet de la demande.

Cette aide intervient lorsqu'il n'y a pas d'autres dispositifs éligibles.

Evaluation sociale.

.

200 €, renouvelable une fois sur étude du dossier actualisé, sans passage au CRASS.

Envoi des tickets services alimentaires à la famille ou remise par l'intermédiaire d'un conseiller social.

SECOURS FINANCIER D'URGENCE*

Répondre aux besoins de 1^{er} nécessité (loyer, fourniture d'énergie ...).

Cette aide intervient lorsqu'il n'y a pas d'autres dispositifs éligibles.

Evaluation sociale.

.

Aide maximale de 200 €.

AIDES FINANCIÈRES*

Aider au redressement d'une situation financière difficile, mais jugée réversible par un accompagnement social de la famille.

Evaluation sociale.

.

Sur décision du Comité d'ASS.



Actifs en difficulté

Conditions d'accès

Il faut être bénéficiaire d'une prestation versée par la branche famille et être assuré maladie à la MSA, depuis au moins 1 an pour les prestations suivies d'un *.

PRESTATIONS

CONDITIONS

MONTANT ET PAIEMENT

PRÊT D'HONNEUR

Redresser une situation financière difficile, conserver son logement, s'approvisionner en combustible.

Être bénéficiaire de prestations versées par la MSA.

Quotient familial \leq 820 €.

Evaluation sociale, sauf pour le motif combustible.

Prêt sans intérêt, plafonné à 5 000 €.

Montant attribué sur situation sociale.

Remboursement en 36 mensualités maximum, par prélèvement sur les prestations servies.

Pour le prêt combustible, plafond de 1 000 € avec remboursement en 10 mois.

PRÊT À L'ACCÈS AU LOGEMENT*

Prise en charge partielle du coût d'accès au logement (frais de bail, dépôt de garantie, ouverture de compteur,...).

Ne pas bénéficier du Locapass ou autre dispositif similaire.

Evaluation sociale.

Montant plafonné à 1 000 € sans passage au comité d'ASS avec un taux d'intérêt de 1%.

Remboursement par prélèvements sur les prestations versées en 24 mensualités maximum.

Aide non cumulable avec un autre prêt de même nature.

Paiement au prestataire sur justificatif.





PRESTATIONS

CONDITIONS

MONTANT ET PAIEMENT

PRÊT COMPLÉMENTAIRE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Faciliter le financement de travaux d'amélioration ou de transformation du logement.

Être bénéficiaire de prestations versées par la MSA.
Quotient familial \leq 820 €.
Evaluation sociale.

Taux d'intérêt de 1%.
80% du devis avec un plafond de 6 000 €.
Remboursement en 60 mensualités maximum par prélèvement sur les prestations servies.

PRÊT MÉNAGER

Équipements de première nécessité : équipement mobilier, appareil de chauffage, appareil ménager.

Être bénéficiaire de prestations versées par la MSA.
Quotient familial \leq 820 €.

Prêt avec un taux d'intérêt de 1%, plafonné selon les articles :
- appareil de chauffage : 1 500 € ;
- équipement mobilier : 1 000 € par article ;
- appareil ménager : 600 € par article.
Remboursement en 36 mensualités maximum, par prélèvement sur les prestations.
Montant total du prêt plafonné à 1 500 €.

PRÊT À L'ACHAT D'UN CYCLOMOTEUR

Faciliter l'insertion professionnelle par un prêt pour l'acquisition d'un vélomoteur et d'un casque.

Être bénéficiaire de prestations versées par la MSA.
Quotient familial \leq 820 €.
Evaluation sociale.

Prêt sans intérêt, plafonné à 1 500 €, remboursable en 36 mensualités maximum, par prélèvement sur les prestations servies.